

AVIS DE PUBLICITE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : gardiennage de refuges

1-Propriétaire porteur de la délégation de service public

PARC NATIONAL DE LA VANOISE
Établissement public national à caractère administratif
135 rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY

2-Objet de la délégation: Gardiennage de refuge propriété du Parc national de la Vanoise

- **Refuge de LA LEISSE** 32 couchages Commune de Val-Cenis

3-Cadre législatif

Délégation de service public. Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

4-Nature

Affermage de service public.

Le Parc national de la Vanoise confie au gardien une mission de service public consistant notamment à accueillir, informer et héberger les visiteurs du Parc National de la Vanoise.

Le gardien est responsable du fonctionnement du refuge et le gère conformément à une convention fixant les droits et devoirs des deux parties. Il exploite le refuge à ses risques et périls, et paie une redevance annuelle au Parc.

5-Présentation et contenu des candidatures

Les candidatures doivent être adressées au Parc National de la Vanoise avant le mardi 12 novembre 2019 à 17h.

Elles peuvent être transmises soit par mail à : secretariat@vanoise-parcnational.fr , soit en pli recommandé avec accusé de réception, ou déposées en main propre contre récépissé au siège du Parc national 135 rue du Docteur Julliand 73500 Chambéry (Une version informatique devra être fournie avec le dossier papier)

L'envoi comprendra :

- a) Un **CV** et une **lettre de motivation**
- b) Un **projet personnel** pour le refuge incluant :
 - l'expérience du candidat dans la gestion de refuges,
 - Le mode de gestion prévu pour les fonctions d'hébergement et de restauration du refuge (dont éco-responsabilité)
 - L'engagement du candidat en matière :
 -) d'accueil et d'information du public dans le refuge
 -) de sensibilisation des usagers sur la responsabilité environnementale du gardien de refuge et sur les missions du Parc national de la Vanoise
 -) de promotion et de commercialisation du refuge, notamment ses intentions en termes de relations avec le Parc national, les structures touristiques et le réseau de socioprofessionnels locaux
 -) d'accueil des jeunes, des scolaires et, le cas échéant, de personnes en situation de handicap.

Ce projet deviendra contractuel et sera intégré en tant qu'Annexe 6 au contrat d'affermage.

- c) Toutes **pièces justificatives** (attestation des administrations fiscales et sociales) certifiant la régularité du candidat à l'égard de ses obligations, notamment une attestation sur l'honneur du non-emploi de

travailleurs clandestins.

6)-Durée du contrat de gardiennage

Les contrats prendront effet au **1^{er} janvier 2020** pour une durée de **huit ans**.

7)-Date limite de réception des candidatures : Mardi 12 novembre 2019 à 17h

8)-Entretiens de sélection

Les candidats ayant été présélectionnés sur dossier seront audités par un jury de sélection **le Lundi 25 novembre 2019**.

9)-Renseignements complémentaires et documents ressources

Jean-Luc ETIEVANT

04-79-62-89-62

jean-luc.etievant@vanoise-parcnational.fr